CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du	mercredi 5 décembre 2007
Présidence de	Monsieur Pierre-William LOUP, Président
Concerne :	Préavis 23-2007 NOUVEAU REGLEMENT INTERCOMMUNAL SUR LA TAXE DE SEJOUR

LE CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

- vu le préavis municipal N° 23-2007 du 20 octobre 2007,
- entendu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

décide

10.1 d'adopter le nouveau règlement relatif à la perception de la taxe de séjour ;

10.2 d'approuver la convention intercommunale instituant la communauté touristique de la région lausannoise (entente intercommunale).

Pour le BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Le 1er Vice-président — La secrétaire

Jean-Marc CHEVALLAZ — Jacqueline VALLOTTON

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Pully, le 6 décembre 2007